



DECLARATION

La dernière semaine du mois de septembre 2005, les comoriens de N'NDzouani, de Mwali et de N'NGazidja résident dans leur île comorienne de Maorè ont organisé plusieurs mouvements pacifiques pour manifester leur mécontentement face à l'idéologie fasciste, xénophobe ... en vue de réclamer leur dignité dans leur territoire comorien.

La Fondation Comorienne des Droits de l'Homme rappelle aux Comoriens et comoriennes d'origine mahoraise que lors du référendum du décembre 1974, les Comoriens en majorité absolue se sont prononcées pour l'indépendance de l'Archipel des Comores (Mayotte, Anjouan, Grande Comores, Mohéli).

Il n'est secret pour personne que selon le droit international toute proclamation des résultats référendaires est validée dans l'ensemble du scrutin du territoire national.

De ce fait, le 6 juillet 1975 le président Ahmed Abdallah a proclamé l'indépendance pour les 4 îles (Maoré, N'Zouani, Mwali et N'NGazidja.)

C'est pour cette raison que l'ONU a adopté la résolution pertinente N° 31/4 du 21 octobre 1976 confirmant que l'Etat comorien est composé de Mayotte, Grande Comores, Anjouan et Mohéli.

Cette résolution n'a pas été respectée par la France en occupant illégalement l'île Comorienne de Mayotte. Cette situation de faite, a comme conséquence l'instabilité permanente politique, économique et sociale de l'Archipel entraînant ainsi la misère.

Chers compatriotes mahorais

Si vos frères et soeurs de N'NDzouani, de Ngazidja et de Mwali se rendent à Mayotte, ils vont chez eux. (chez leurs pères, leurs mères, leurs sœurs, leurs frères ...). Il est donc indigne que vous indexiez vos frères et sœurs de clandestins.

Il est donc regrettable que la manifestation du 3 octobre 2005 ne fait que prêcher la haine, la xénophobie, l'antipathie à l'encontre de vos frères et sœurs comoriens.

Vous vous réclamez des français !? La France est un Etat de droit respectant la dignité humaine, la démocratie et les droits de l'Homme.

Face à cette situation, la FCDH :

- 1- attire l'attention des autorités mahoraises en la personne du Préfet de MAYOTTE pour prendre toutes les mesures appropriées pour empêcher une éventualité de génocide et de crime contre l'humanité.
- 2- Demande la suppression pure et simple du visa d'entrée dans l'île Comorienne de Mayotte.
- 3- Demande aux autorités comoriennes d'organiser une conférence bipartite Comores / France pour arrêter une solution définitive.
- 4- Lance un appel à la Communauté Internationale (ONU, Union Africaine, Union Européenne, COI, Ligue Arabe) de favoriser cette rencontre dans un très proche avenir.

Mutsamudu, le 4 octobre 2005

Le Président de la FCDH

Ahmed Mohamed Allaoui